



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours Clemenceau 2023

Circulaire n° 2022-151 du 30/11/2022 relative à la session 2023 du Concours Clemenceau

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Jérôme Chastan / Alice Marsol

IA-IPR histoire-géographie

Référent Mémoire et citoyenneté / Déléguée académique à l'éducation à la Défense

Téléphone : 06 34 41 89 91 / 06 32 54 72 13

Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr / alice.marsol@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de collège (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne..

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Intérieur organisent conjointement le concours Clemenceau qui a pour objectif de rapprocher les jeunes et les forces de sécurité de l'État, œuvrant chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale.

Objectif et public

Le concours participe à l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun, notamment du domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen » et du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer ». Il s'inscrit en particulier dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique du cycle 4. L'enseignement de la culture de la règle et du droit permet d'aborder des notions relatives à l'organisation de l'État de droit, l'organisation des services de sécurité en France pour la protection des personnes et des biens et pour faire vivre les valeurs de la République. Il permet aussi de comprendre comment les valeurs de la République française peuvent entrer en tension, entre droits collectifs et revendications individuelles.

Le concours est ouvert à **tous les élèves de quatrième et de troisième**, dans le cadre de **groupes d'au moins 10 élèves** constitués par les chefs d'établissement (avec un maximum de deux groupes par établissement) et accompagnés par un membre de l'équipe éducative référent (professeur, conseiller principal d'éducation, assistant d'éducation...).

Déroulement

L'opération se déroule en deux temps :

- un temps dédié aux rencontres et aux échanges lors de visites au sein de services de la police et unités de la gendarmerie, à l'initiative des chefs d'établissement et avec l'appui des référents police / gendarmerie des établissements, pour une découverte des missions et des métiers ;
- un temps de réflexion et de travail collectifs en classe, visant à la production d'un travail sur le thème « **De quelles manières les forces de sécurité participent-elles à la protection des libertés publiques et des libertés individuelles ?** » abordé sous l'angle des grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées entre jeunes et forces de

l'ordre.

Calendrier

Date limite d'inscription : 13 janvier 2023

L'inscription des groupes d'élèves relève des chefs d'établissement, en téléchargeant le **formulaire d'inscription disponible sur la page Éduscol dédiée au concours** : <https://eduscol.education.fr/concours-clemenceau/>.

Ils le transmettent par mail au DASEN de leur département, aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Évelyne Coggiola-Tamzali : Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr)
- Seine-et-Marne : ce.77ia@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Christophe Chappée : Christophe.Chappee@ac-creteil.fr)
- Seine-Saint-Denis : ce.93cabinet@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Thomas Fracapani : Thomas.Fracapani1@ac-creteil.fr)

Ils mettent en copie les adresses lab-psq@interieur.gouv.fr, clemenceau.dgesco@education.gouv.fr et le référent académique « mémoire et citoyenneté » : jerome.chastan@ac-creteil.fr.

Sélection des établissements et organisation des rencontres avec les forces de l'ordre

Afin de procéder à la mise en place de rencontres entre les élèves et les forces de l'ordre, **chaque chef d'établissement prend contact avec les forces de sécurité locales**, avec l'appui du référent police ou gendarmerie le cas échéant.

Toute difficulté rencontrée dans la préparation de ces rencontres peut être signalée par mail aux adresses lab.psq@interieur.gouv.fr et clemenceau.dgesco@education.gouv.fr.

Chaque établissement participant à un atelier communique cette information par mail aux adresses lab-psq@interieur.gouv.fr et clemenceau.dgesco@education.gouv.fr le vendredi 13 janvier 2023 au plus tard.

Date limite d'envoi des travaux : 7 avril 2023

Le cadre, le format et le support des travaux sont libres. Quel que soit le support d'expression choisi pour leur réalisation, les élèves **doivent obligatoirement procéder à sa valorisation sous format numérique** (format MP4, consultable sur tout type d'ordinateur d'une durée totale de consultation ne devant pas excéder 3 minutes).

Le travail s'intègre dans un dossier comprenant :

- la production des élèves sous format numérique
- la fiche descriptive et des autorisations de droit à l'image. Cette fiche **doit obligatoirement comporter l'avis argumenté du chef d'établissement**, indispensable au travail d'évaluation du jury (téléchargeable sur la page <https://eduscol.education.fr/concours-clemenceau/>)
- Tout autre document jugé important pour accompagner la production.

Ce dossier sera à transmettre au DASEN, avec copie au référent académique « mémoire et citoyenneté » pour le **vendredi 7 avril 2023 au plus tard** aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Évelyne Coggiola-Tamzali : Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr)
- Seine-et-Marne : ce.77ia@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Christophe Chappée : Christophe.Chappee@ac-creteil.fr)

- Seine-Saint-Denis : ce.93cabinet@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Thomas Fracapani : Thomas.Fracapani1@ac-creteil.fr)

Résultats

Le jury académique se réunira **avant le vendredi 12 mai 2023** et une cérémonie académique sera organisée avant la fin de l'année scolaire. Le jury national se réunira avant le 30 juin.

Pour son édition 2021-2022, le collège Jules Verne de Provins, de l'académie de Créteil, a obtenu le 2^e prix national pour la chanson et le clip « Tranquille dans ma vie ! ». En 2020-2021, les élèves de 4^e du collège Lelorgne de Savigny à Provins (77) avaient reçu le 2^e prix pour leur chanson et leur clip "Fière".

Vous trouverez le calendrier et le règlement du concours en annexe, et les documents à télécharger (formulaires, fiche descriptive, règlement) sur la page dédiée au concours : <https://eduscol.education.fr/1556/concours-clemenceau>

Je vous remercie de votre implication dans le cadre d'un concours qui s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen des élèves.

Le recteur de l'académie

Signé

Daniel AUVERLOT